



**D402**  
**Appartement 3 pièces - R+4**

ENTREE	2.38 m <sup>2</sup>
SEJOUR-CUISINE	39.12 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 1	12.09 m <sup>2</sup>
CHAMBRE 2	9.70 m <sup>2</sup>
SDB	7.19 m <sup>2</sup>
WC	1.70 m <sup>2</sup>
DGT	6.75 m <sup>2</sup>
SDE	2.34 m <sup>2</sup>

**TOTAL SURFACE HABITABLE 81.27 m<sup>2</sup>**

TERRASSE	24.69 m <sup>2</sup>
----------	----------------------

**TOTAL SURFACE (S) ANNEXE (S) 24.69 m<sup>2</sup>**

**LEGENDE:**

	Interrupteur simple allumage / double allumage		Prise de courant 2P 10/16A-T
	Interrupteur va & vient - allumage simple		Prise de courant 2P 10/16A-T (commandée)
	Interrupteur va & vient / va & vient double		Prise de courant 2P 10/16A-T (Accessibilité Personnes Handicapées) entre 0,50m et 1,50m du sol
	Bouton poussoir		Prise de courant 2P 10/16A-T 'haute' à 1,10m du sol
	Interrupteur simple allumage à voyant		2 Prises de courant 2P 10/16A-T 'haute' à 1,10m du sol
	Commande locale volet roulant		Prise de courant 2P 10/16A-T 'haute' à 1,80m du sol dédiée hôte
	Point d'éclairage avec douille DCL (plafonnier)		Prise de courant 2P 10/16A-T élastique
	Point d'éclairage avec douille DCL (applique)		Prise de courant 2P 32A-T dédiée plaque de cuisson
	Alimentation volet roulant		Prise de courant spéciale ligne directe L-V, LL, FOUR
	Gère Technique Logement		Prise de communication RJ45
	Téléphone		Sèche serviettes
	Détecteur autonome incendie au diaphane		Radiateur
	Commande centralisée éclairage/volets ou arts électriques		Robinet de puisage

**ELEMENTS DE CUISINE:**

LL: lave linge	C: bloc cuisson	
LV: lave vaisselle	F: réfrigérateur	
PF: porte-fenêtre	GTL: tableau électrique	
F: fenêtre	GC: garde-corps	
VR: volet roulant	PL: placard	
		: faux-plafond/soffite h:2m25

**NOTA:**  
 Hauteur sous plafond des pièces, sauf mention particulière : 2,50m  
 La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes.

DATE: JUIN 2020      INDICE:

**NOTA:**  
 -Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques ou réglementaires lors de la réalisation.  
 -Les surfaces indiquées sont approximatives conformément à l'article R261-25 du CCH.  
 -Les retombées, soffites, faux-plafonds, trappes de visites, gaines, canalisations, radiateurs, l'emplacement des équipements et implantation électriques, ainsi que la hauteur des seuils et allèges sont figurés à titre indicatif.  
 -La hauteur des seuils correspond à la différence de niveau entre les sols finis intérieurs et extérieurs, et ne tient pas compte de l'obstacle à enjamber.  
 -Les plantations éventuelles ne sont pas contractuelles. L'équipement électroménager et mobilier éventuellement indiqué sur plan n'est pas fourni.

